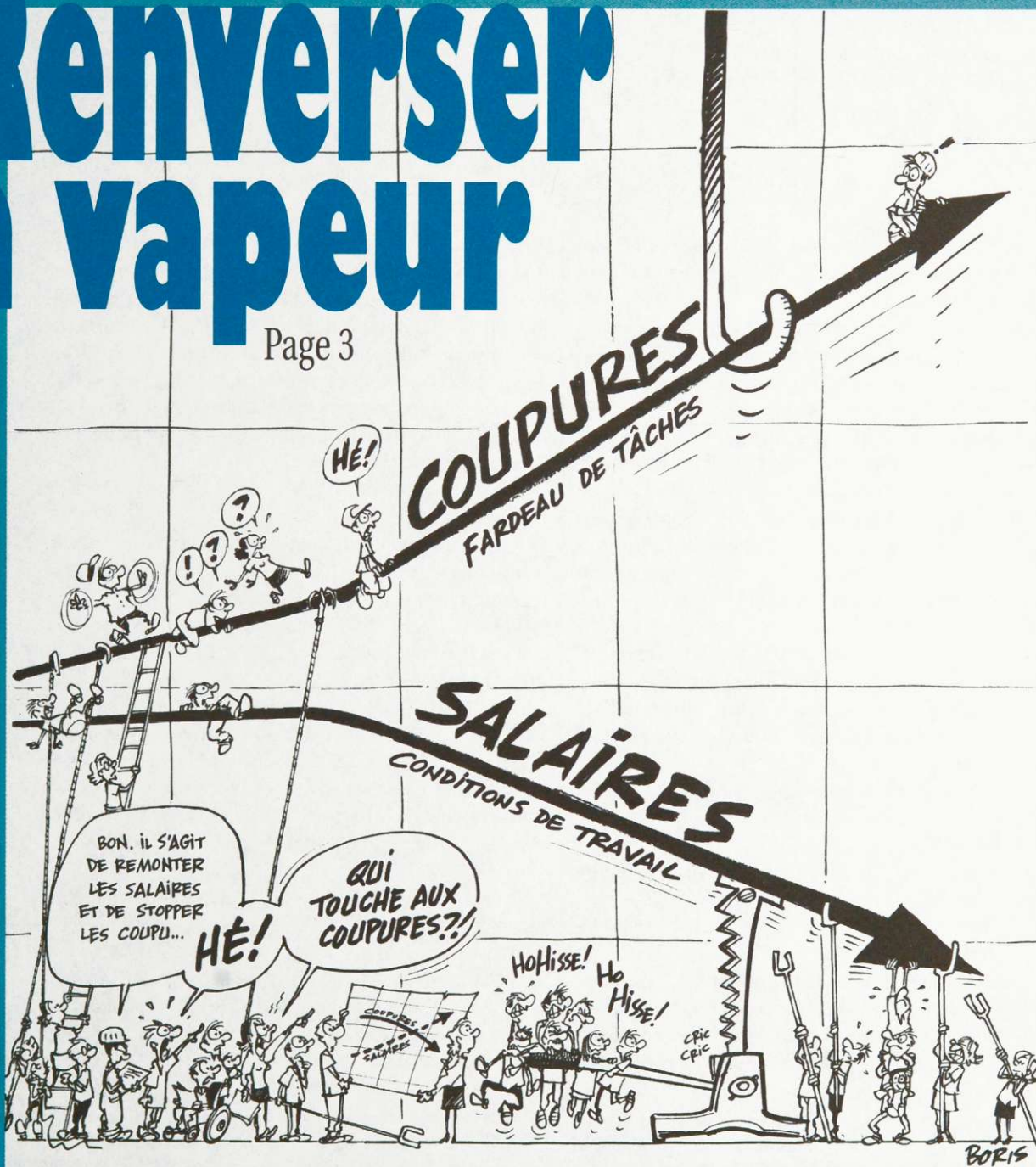


Secteurs public et parapublic

Renverser la vapeur

Page 3



Le plusse profond mépris

Décidément, il s'en passe des belles à Ottawa, la capitale du plusse beau pays au monde, selon Jean Chrétien.

On y ferme les yeux sur l'imbécillité. On en a vu bien d'autres, depuis le temps que les politiciens s'y tiennent. On y a fait la preuve mille fois plutôt qu'une que le ridicule, loin de tuer, permet au contraire de bâtir de longues et lucratives carrières politiques.

Remember Charlotte Whitton. On y a mis les deux langues officielles sur le même pied et de ce fait, on a mis le pied sur la plus faible des deux.

On croyait qu'il n'était pas possible de monter plus haut dans l'exagération. Ou de descendre plus bas dans le mépris. C'était sans compter avec la folie qui s'est emparée de cette capitale depuis la nomination de M. David Levine au poste de directeur général de l'hôpital d'Ottawa. Parti le vernis de leur tolérance, qu'on savait fort peu épais. Mais mince à ce point, ça alors! Écrasés les principes de l'égalité des peuples. Pour soigner des white anglo-saxons protestants, il faut plus qu'un anglophone, membre respecté de la communauté juive. Il faut surtout que cet anglophone ne soit pas un séparatiste.

Cinquante-deux pour cent de la population d'Ottawa, dont on a, visiblement, sondé davantage les reins que les coeurs, estiment qu'on devrait forcer Levine à démissionner, nous apprenait le *Ottawa Citizen* du 18 mai. Et ceux qui disent l'appuyer ne le font que du bout des lèvres, ont découvert les sondeurs.

Belle mentalité! Le crime de Levine, rappelons-le, c'est d'avoir répété sa conviction que le peuple québécois a le droit de décider de son avenir.

Mais ce sondage n'est rien à côté de ce qui s'est dit: tant de mépris étalé en si peu de jours, voilà un résultat de ce plan B fédéral, qui contamine l'esprit public non seulement ici au Québec, mais aussi au Canada. Voilà qui devrait inquiéter ceux qui se réclament de la démocratie.

Il semble que 250 bienfaiteurs de l'hôpital ont menacé de couper les vivres si Levine était maintenu à son poste. «C'est bien», écrit le 18 mai le columnist Earl McRae dans le *Ottawa Sun*. *Il faut que les administrateurs mettent*



dans leurs petites têtes de linottes qu'il y a en cause un principe plus élevé, un principe de feu derrière lequel il faut marcher: NON au traître séparatiste! OUI au patriotisme canadien!»

Ce qui a conduit Stéphane B. Dion à déplorer la chose, qu'il trouve néanmoins fort explicable. Il ne condamne pas car à ses yeux seuls «les crimes contre l'humanité» justifient une condamnation...

Il faut se rappeler que les Anglais ont innové en la matière, il y a plusieurs siècles déjà. Avec le serment du Test, qui bloquait aux catholiques l'accès à des fonctions publiques, en cette terre de liberté appelée... Angleterre. Un serment du Test appliqué ici après la Conquête.

Voilà qu'on ramène ce fameux serment, vieux réflexe, et qu'on l'applique non plus à un catholique, cette fois, mais à un séparatiste, fut-il lui-même anglophone et juif... Rien ne se perd, en somme.

Terminons, enfin, cette semaine de réjouissance par des salutations de circonstances.

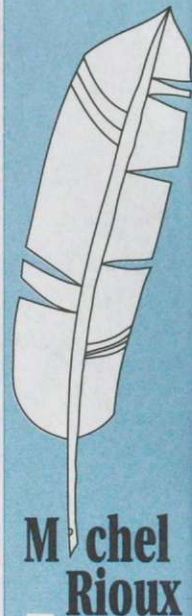
Salutations à *La Presse* de M. Desmarais pour sa contribution au plan B. Accorder une page complète, ce dimanche 17 mai, au délire hystérique de madame Esther Delisle qui s'acharne à prouver que les Canadiens-français ont fait dans le fascisme et le nazisme, c'est beaucoup. Au point que le jupon dépasse.

Salutations aussi à madame Sheila Finestone, députée libérale de Westmount, qui déplore que le fédéral laisse dépérir la communauté anglophone du Québec. Des salutations faites au nom des 880 Terreneuviens et des 5380 francophones de la Saskatchewan qui ont déclaré, dans le dernier recensement, parler encore le français à la maison.

Salutations, enfin, à cet ineffable Mordecai Richler, qui se gardera bien de raconter urbi et orbi ce qui se passe à Ottawa.

Et nous, dans tout cela!

Nous? Nous continuerons d'assumer, avec ce courage tranquille qui nous caractérise, notre statut historique de mouton bien dressé, houspillé pourtant et ostracisé sans merci comme si c'était lui, le loup sanguinaire.



Michel Rioux

BILLET

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514-598-2131).
Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
(jppare@total.net)

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Robert Boucher
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Jean-Pierre Larche
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon
Canapress

Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyné Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.

Négociations
dans les secteurs public et parapublic

Renverser la vapeur

Les employé-es de l'État ont deux grandes priorités: les salaires et... pouvoir respirer!

Un dossier de Roger Deslauriers, Louis-Serge Houle, Jacqueline Rodrigue et Claude Saint-Georges

Alors que, tout récemment, le premier ministre Bouchard tentait une opération de charme auprès des Américains pour redonner du lustre à l'image qu'ils se font du Québec, les 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois se préparent à une campagne inverse dont ils seront cette fois la cible. Dans quelques semaines, en effet, le coup d'envoi de la négociation de leurs conditions de travail et de salaires sera donné, une période où médisance et dénigrement à leur endroit tiennent le haut du pavé.

C'est devenu monnaie courante depuis la négociation de 1982, dirigée alors — du côté gouvernemental — par le négociateur en chef Lucien Bouchard, que d'entendre des énormités sur le dos des salarié-es du secteur public. On le voit bien maintenant, le gouvernement québécois préfère valoriser ses politiques à l'endroit des anglophones plutôt

que de reconnaître l'apport de ceux qui œuvrent au quotidien dans les services publics. Ça coûte moins cher.

Mais pour les salarié-es de l'État, cette négociation qui s'amorce marque le moment pour mettre un frein à la détérioration de leur pouvoir d'achat et à la dégradation de leurs conditions de travail. «Au cours des dernières années, rap-

pelle la vice-présidente et responsable de cette négociation, Claudette Carbonneau, le gouvernement du Parti québécois s'est distingué par des coupures dans les services publics avec leurs conséquences sur nos conditions de travail et nos revenus. Dans le contexte de rationalisation commandé par la politique du déficit zéro, attendons-nous encore une fois à en entendre



Pierrette
Laurendeau
employée de soutien
Cégep de Limoilou

«Je n'ai aucun problème à demander ce que nous méritons. Si on additionne tous les moins 1 % puis les 0,5 % que nous avons eus au cours des dernières années, on comprend que ce que l'on demande, c'est pas trop. Chez nous il y a des cadres qui ont touché des hausses de 7%. Vous demandez-vous encore si vous le méritez votre 3,5%?»

En bref Des demandes réalistes

Les salaires

- 3,5% le 1^{er} juillet 1998
- 4% le 1^{er} juillet 1999
- 4% le 1^{er} juillet 2000

La prime de nuit

Étendre la prime de nuit à toutes les personnes qui travaillent de nuit.

La prime de dangerosité

Instauration d'une prime pour les personnes affectées à la surveillance et à l'intervention psychosociale, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la Loi sur la protection de la jeunesse, dans les centres de réadaptation, dans les centres de la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans les écoles.

Congé de maternité

Rétablir les pleins bénéfices de ce congé aux femmes qui ont accumulé plus de 20 semaines de travail au cours d'une année.

Responsabilités parentales

Élargir les congés pour responsabilités parentales à des congés de responsabilités familiales.

Reconnaissance du conjoint de même sexe

Reconnaître aux conjoints de même sexe les mêmes droits en matière d'avantages sociaux que ceux dont bénéficient les conjoints hétérosexuels.



Constance Alain

organisatrice communautaire, CLSC de Hull

«La prime de dangerosité est une nécessité pour toutes les personnes qui, dans le cadre de leur travail, voient leur sécurité menacée. C'est le cas de celles qui œuvrent en intervention psychosociale.»



Claire Saint-Jacques

enseignante au Cégep Édouard-Montpetit

«Au cours de cette négociation, il faut servir aux patrons une réelle offensive afin de renverser la vapeur. Solidaires, mettons un terme à cette détérioration de nos conditions de travail et retrouvons une véritable reconnaissance de la profession enseignante.»

des vertes et des pas mûres sur notre dos.

«*Mais notre objectif de négociation est clair : reprendre le chemin d'une politique salariale dans le secteur public qui nous assure des hausses de salaire qui maintiendront notre pouvoir d'achat tout en permettant son amélioration.*»

Au chapitre des conditions de travail, les quatre fédérations de la CSN impliquées dans cette négociation — la FSSS, la FPPSCQ, la FEESP et la FNEEQ — s'attaqueront à d'autres conséquences de la politique de coupe à blanc du gouvernement : la soustraction et la privatisation, la précarité, l'emploi et la surcharge de travail.

Un long processus

Depuis celle de 1989, il s'agit de la première négociation des conventions collectives d'un couvert à l'autre. Elle s'inscrit dans le mouvement, commencé en 1992, pour maintenir le droit de négocier dans le secteur public. On se souvient de la tentative du gouvernement, cette année-là, de rouvrir les conventions collectives pour se soustraire à l'entente intervenue en 1991, qui prolongeait les conventions collectives d'une année et prévoyait des hausses de salaires de 3% en 1992. La mobilisation des syndiqué-es les avait alors fait reculer.

L'année suivante, en 1993, le gouvernement ne prend aucune chance : il frappe les 400 000 salarié-es de l'État d'une loi spéciale, la loi 102, qui prélève 1% du salaire jusqu'en 1995 et empêche la tenue d'une vraie négociation. C'est à ce moment que les syndiqué-es retrouvent, après deux ans d'efforts, le chemin de la négociation.

En 1995, la négociation se déroule dans un contexte de rationalisation, mais les syndicats de la CSN dans la santé et l'éducation collégiale maintiennent tout de même leurs acquis. Au niveau salarial, ils obtiennent 1% d'augmentation le 1^{er} janvier 1997 et encore

1% l'année suivante.

Puis, en décembre 1996, le gouvernement Bouchard tente un grand coup : diminuer la masse salariale de l'État-employeur de 800 millions \$. Poursuivant des objectifs d'un autre niveau, les syndicats négocient un programme de départs volontaires qui connaît un succès inattendu. Plus de 35 000 salarié-es prennent alors leur retraite, un signe qu'ils en ont assez de travailler dans des conditions de plus en plus difficiles. En prime, le gouvernement coupe l'équivalent de 0,5% du salaire de ceux qui restent au travail. Une belle prime de motivation!

Une politique salariale justifiée

Pour bâtir sa politique salariale, le Comité de coordination



Claudette Carbonneau

des secteurs public et parapublic, formé des quatre fédérations de la CSN dans ce secteur, a utilisé des indicateurs économiques crédibles. En fait, dans le secteur public, il faut remonter à 1994 pour retrouver une hausse du salaire réel, soit le salaire gagné duquel on soustrait les effets de l'inflation. Ironiquement, c'est une baisse de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui a provoqué cette augmentation, alors que la loi 102 frappait de plein fouet les syndiqué-es.

Mais depuis 1991, les travailleurs du secteur public ont essuyé une perte de 2,8% de leur pouvoir d'achat.

De plus, en comparant les hausses de salaire négociées

dans les secteurs public et privé au cours des dernières années, on remarque un recul significatif des employé-es de l'État. On constate en effet qu'elles ont été, ces dernières années, toujours supérieures dans le secteur privé à celles obtenues dans le secteur public. C'est particulièrement vrai dans les entreprises québécoises de plus de 500 personnes. Au cours des trois dernières années, ce secteur a obtenu des hausses salariales de près de 6,8% pendant la période, contre 2% pour les salarié-es de l'État.

Les perspectives pour les prochains mois laissent aussi prévoir un regain de l'économie qui permettrait au gouvernement de verser des hausses salariales qui améliorent le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur public. On prévoit que le taux d'inflation demeurera stable à environ 1,5% par année, alors que le produit intérieur brut réel, soit l'indicateur de croissance économique et d'enrichissement collectif, en hausse depuis 1996, se maintiendra autour de 2,4%. Cette croissance économique a eu aussi des effets sur le taux de chômage, qui a connu une légère baisse entre 1996 et 1997, passant de 11,8% à 11,4%.

Au terme de la tournée de consultation des assemblées générales, vers le 20 juin, la CSN, la CEQ et la FTQ déposeront au gouvernement du Québec l'ensemble des demandes à incidence salariale à une même table.

«*Dans le contexte des réformes majeures et de coupures, nous devons profiter de cette négociation pour arrêter le gouvernement dans son projet de banalisation du rôle de l'État. Nos demandes salariales sont réalistes, basées sur des indicateurs économiques crédibles, soutient Claudette Carbonneau. Mais, plus important encore, les travailleuses et les travailleurs du secteur public sont déterminés à gagner. Et nous gagnerons!*»

Des conditions de travail à revoir

Voici, en résumé, le contenu et le pourquoi des principales revendications autres que celles à incidence salariale et sur lesquelles les syndiqué-es CSN du secteur public sont appelés à se prononcer.

Précarité

• Au secteur scolaire de la FEESP, la précarité est en hausse. Aujourd'hui, 50% des membres occupent un emploi précaire. Dans certains secteurs, dont les services de garde et les techniciens en éducation spécialisée, on ne retrouve que des employés à statut précaire. En fait, la plupart d'entre eux effectuent des tâches qui sont régulières. Le secteur scolaire tentera d'obtenir des postes réguliers pour toutes ces personnes qui offrent des services réguliers. Il revendiquera aussi une liste de priorité de rappel à l'emploi pour les temporaires.

• Au secteur cégep, la situation est la même, le travail occasionnel a pris de l'ampleur et l'employeur abuse en utilisant trop souvent des occasionnels là où il pourrait créer des emplois réguliers. Ainsi, alors que le travail occasionnel était prévu pour répondre à des surcroûts temporaires de travail, il devient la norme. Des personnes embauchées pour effectuer un travail temporaire demeurent en poste des mois, voire des années. Par ses demandes, le secteur cégep veut redonner son vrai sens au travail temporaire et forcer la

création de postes réguliers.

• Le nombre d'enseignant-es à statut précaire s'est considérablement accru, dans les cégeps. Pour répondre aux exigences des compressions, les directions des cégeps ont favorisé l'embauche de chargé-es de cours au détriment de *prof*s à plein temps. Pour offrir des cours sur mesure aux entreprises, elles ont soumis ces chargé-es de cours à des conditions comportant un salaire en deçà de celui de la convention. La FNEEQ entend redresser la situation et assurer un enseignement de qualité, changer les choses et mettre fin au mouvement d'érosion de la convention. Ainsi, elle veut tirer profit, au maximum, de l'emploi disponible et, du même coup, atténuer les écarts entre les différents statuts de *prof*. La FNEEQ revendique que les dispositions de la convention qui s'appliquent aux cours de l'enseignement régulier s'appliquent aussi aux cours d'été et à ceux de l'éducation des adultes, c'est-à-dire que tous les *prof*s aient les mêmes droits.

• Phénomène relativement nouveau chez les professionnel-les des services sociaux, la

précarité est en hausse partout. Ainsi, ceux qui ont un emploi occasionnel n'ont pas les mêmes droits que ceux qui détiennent un emploi régulier, causant des iniquités importantes. Il en va ainsi du cumul des vacances et du paiement des indemnités. Par exemple, les vacances ou les congés de maladie des travailleuses de la liste de disponibilité ne comptent pas aux fins du calcul de l'ancienneté. La FPPSCQ entend corriger cette situation.

• Un questionnaire rempli par plus de 300 syndicats de la FSSS a permis de dégager des priorités dont la première est l'amélioration des droits des salarié-es à statut précaire. Les transformations dans le réseau, jumelées aux compressions, ont fait augmenter les emplois précaires et contribué à dégrader les conditions de travail et les droits des salariés à temps partiel. On constate que chez ces employés, 54% ne détiennent pas de poste ou occupent un poste à temps partiel. La FSSS vise à établir une meilleure protection des droits des salarié-es à l'occasion des fusions d'établissements, des réorganisations et des opérations de transferts d'effectifs.



Luc Tessier

**psychologue
Service de réadaptation
du Sud-Ouest**

«Nous avons assez goûté à la médecine gouvernementale: prolongations, coupures, récupérations salariales. De plus, la politique de non-remplacement des gens en congé de maladie ou en vacances nous cause une hausse importante de la charge de travail. Il est temps de recevoir des vraies augmentations de salaires et de revoir nos conditions de travail.»



Murielle Bouchard,

Hôtel-Dieu de Roberval

«Les dernières années ont été éprouvantes pour ceux qui ne détiennent pas de poste à temps plein. Les départs à la retraite ont créé de faux espoirs: chez nous, 110 employés ont quitté et 55 postes ont été créés. Notre projet de convention vise à renforcer les droits qui régissent l'ancienneté.»

Sous-traitance et privatisation

• Au secteur scolaire comme au secteur cégep de la FEESP, la sous-traitance a proliféré avec les départs à la retraite, lors de l'abolition de postes ou quand ceux-ci deviennent vacants. Des tâches qui auparavant étaient confiées au personnel de soutien sont transférées en sous-traitance, notamment pour les emplois manuels et l'entretien ménager, mais ce

phénomène touche aussi les emplois administratifs et techniques. Au secteur scolaire, on veut resserrer les clauses de la convention à l'égard de la sous-traitance afin de minimiser au maximum son utilisation. Au secteur cégep, on veut permettre le travail à forfait seulement après qu'il y a eu entente en ce sens avec le syndicat.

• La consultation des syndicats

de la FSSS révèle que la sous-traitance et le recours à la main-d'œuvre extérieure sont en expansion partout. L'ampleur du problème est illustrée par les réponses des syndicats au guide de consultation, qui indiquent que 559 contrats ou sous-contrats sont en vigueur et que 118 sont annoncés. Ce recours aux entreprises extérieures et l'utilisation d'une



Ronald Cameron

enseignant au Cégep
Saint-Laurent

«Le réseau des cégeps est un plus pour le Québec. Pour que le diplôme d'études collégiales reste un ticket gagnant, il faut garantir l'accès et la réussite par un financement adéquat.»



Daniel Charest

technicien en hygiène
du travail au CLSC
des Seigneuries

«Chez nous, plus de la moitié des membres sont sur appel ou ne détiennent que des postes à temps partiel. C'est leur faire justice que de leur accorder des droits équivalents à ceux qui détiennent des postes à temps plein en matière d'avantages sociaux. J'appuie aussi la revendication de faire valoir l'ancienneté lorsque des affectations de cinq jours ou plus sont disponibles.»

main-d'œuvre indépendante grignotent progressivement le noyau des tâches accomplies par les syndiqués. La FSSS revendiquera des clauses mettant fin aux contrats existants et les interdisant par la suite.

• Du côté de la FPPSCQ, on constate que le virage ambulatoire a eu des effets significatifs sur les contrats à forfait.

Comme la charge de travail des professionnel-les est en hausse et qu'on veut réduire au maximum la durée de séjour dans les hôpitaux, un plus grand nombre de patients y sont traités, sans aucun ajout de poste. Dans les hôpitaux, on réfère donc de plus en plus de bénéficiaires à des cliniques spécialisées privées, en réadaptation

par exemple, où ils doivent payer de leur poche pour recevoir des services, même s'ils sont offerts dans des établissements publics. La FPPSCQ veut amener les employeurs à ne faire appel qu'à des professionnel-les de l'unité d'accréditation, plutôt qu'à des cliniques privées.

Fardeau de tâche et emploi

• Au secteur cégep et au secteur scolaire de la FEESP, les demandes entourant l'emploi constituent des priorités, en raison des pertes d'emplois. Aujourd'hui, les membres subissent des surcharges de travail importantes. Ainsi, chacun des secteurs réclame le maintien des effectifs actuels afin de mettre un terme aux pertes d'emplois et de maintenir des emplois de qualité tout en permettant des restructurations.

• Pour solutionner les problèmes liés à l'augmentation du fardeau de tâche des professionnel-les des services so-

ciaux, la FPPSCQ réclamera l'embauche de nouveaux travailleurs en nombre suffisant et une meilleure supervision du travail. Partout, on remarque une hausse importante des burnout, causée, entre autres, par un plus grand nombre de bénéficiaires à traiter. En diminuant de cinq à deux jours la durée de séjour dans les hôpitaux, par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ont besoin de services professionnels en réadaptation a grimpé. Pour répondre à cette nouvelle réalité, les professionnel-les écourtent leur heure de dîner,

allongent les heures de travail, poursuivant même la rédaction des rapports à domicile, sans être payés pour ce travail.

• Au cours des dernières décennies, la tâche des enseignant-es de cégep a augmenté notablement. Le ministère et les directions des collèges utilisent toutes les occasions pour agir sur le fardeau de travail des *profs*. La FNEEQ entend inverser la tendance à l'alourdissement de la tâche par l'ajout de ressources pour être en mesure de mieux répondre aux attentes des étudiant-es.

Assurer une contribution compétente à la pédagogie

La pédagogie, soit la façon d'organiser la formation, est une préoccupation centrale de la FNEEQ. C'est pourquoi son cahier de revendications comporte un chapitre entier concernant la reconnaissance de

l'expertise enseignante. Pour elle, il est primordial d'encadrer, par la convention collective, la participation des enseignant-es au processus d'élaboration et de révision des programmes. Depuis la réforme

des cégeps, en 1993, l'expérience indique à ces derniers que, pour les administrations et pour le ministère, cette concertation ne va pas de soi.

Chez les organismes gouvernementaux

Pour les trois syndicats de traversier, un règlement pour la dernière ronde de négociation est intervenu seulement le 19 décembre 1997 et renouvelle ainsi la convention collective jusqu'en juin 2001.

Pour ce qui est des autres organismes, dont l'Office franco-québécois pour la jeunesse, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, la Régie des installations olympiques, les corporations d'aide juridique et la Commission des droits de la personne, ils sont présentement en consultation en vue de préparer leurs projets de conventions collectives.



Manifestation des travailleurs d'Abitibi-Consol, en novembre dernier, pour exiger que la compagnie investisse dans leur usine.

Abitibi-Consol

Sauver les meubles

Des investissements qui coûtent cher... aux travailleurs.

Jean-Pierre Larche

Plus de 125 millions \$ d'investissements réclamés depuis des années pour 176 emplois en moins... Les travailleurs n'ont pas le choix, ils doivent faire avec la conjoncture. La restructuration de l'usine de papier Kénoami d'Abitibi-Consol, à Jonquière, était devenue incontournable, et c'est à chacun de faire sa part, semble-t-il.

Plusieurs machines à papier de l'usine sont effectivement désuètes. L'une d'elles produit même un papier presque inutilisé sur le marché, ce qui affecte la rentabilité des installations de Kénoami. Si la dernière entente, acceptée par 67 % des travailleurs de l'usine, le 5 mai, assure des investissements vitaux de 128 millions \$, elle constitue néanmoins un recul pour eux.

Le président du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'usine Kénoami, affilié à la FTPF-CSN, Élie Cyr, soutient que les travailleurs n'avaient d'autre choix que d'accepter cette entente, pourtant moins généreuse que la normale dans ce secteur. Même si l'usine a enregistré des surplus de 63 millions \$ l'an dernier, la direction exigeait, pour procéder à ces nouveaux investissements, que le syndicat s'engage à remiser son droit de grève pour les huit prochaines années et qu'il laisse à la compagnie la marge de manœuvre nécessaire pour recourir à la sous-traitance.

Pour la compagnie, la raison d'être de ces investissements est de consolider la position de Kénoami sur le marché, et non d'améliorer sa rentabilité. Très convaincant, Élie Cyr n'a aucun

doute, lui, que quelque 200 salaires de moins à payer ne pourront qu'améliorer le rendement de l'usine. «Lorsqu'une compagnie de papier investit, ça coûte toujours des emplois», plaide-t-il.

La situation de la papetière est délicate. Dans un marché où, de l'aveu de Martin Bouchard, directeur des communications de l'entreprise, les concurrents produisent deux fois plus avec la moitié des employés de Kénoami, la véritable guerre que se livrent les entreprises porte sur la réduction des coûts de production.

Une entente bon marché

Il était impératif pour la direction d'Abitibi-Consol de s'assurer de la collaboration du syndicat dans cette restructuration. «Une grève avant 2006 aurait eu pour effet de détruire complètement les effets d'un investissement», explique Martin Bouchard, qui se dit satisfait de l'entente. En contrepartie, la direction fera tout, dit-il, pour minimiser les impacts des pertes de postes. Au moment même où il livrait ses préoccupations à *Nouvelles CSN*, une quinzaine de travailleurs dénonçaient pourtant, hors les murs, l'atti-

tude de la direction. Ces travailleurs occasionnels sont habituellement rappelés à cette date, afin de combler les heures de travail qui leur manquent pour bénéficier de l'assurance-emploi. L'entreprise avait pourtant exprimé son intention d'étaler sur deux ans l'attrition de ces postes de relève en offrant dès maintenant la possibilité aux employés réguliers de bénéficier de la retraite et de la préretraite: ces employés ont finalement été rappelés au travail.

Le syndicat craint de plus la fermeture d'une nouvelle machine, dont le papier n'est presque plus utilisé. La direction a refusé de s'engager à maintenir la production de la machine numéro 1 même si, selon Martin Bouchard, son avenir est assuré jusqu'en l'an 2000, certains clients s'étant engagés à acheter la production jusqu'à cette date. Ce serait donc une cinquantaine d'employés de plus qui seraient éventuellement menacés de perdre leur emploi.

La compagnie estime que, sans investissement, ce sont près de 280 emplois qui auraient été perdus... Les 128 millions \$ d'investissements pourraient minimiser les dégâts.

Employeur rigide sur la flexibilité de la main-d'oeuvre

L'entente collective aura aussi des répercussions sur l'organisation du travail, alors qu'on ne retrouvera plus que deux corps de métier: les hommes d'entretien mécanique et les techniciens électrotechniques. La compagnie espère bénéficier ainsi de cette nouvelle flexibilité de la main-d'oeuvre pour réduire ses coûts d'opération.

De plus, les syndiqués ont dû accepter d'ouvrir les portes à la sous-traitance. La compagnie tenait à pouvoir donner à certains tâches d'entretien pour éviter un «énorme mouvement d'emplois». Elle a tout de même accepté que soit constituée une équipe, composée de six employés de métier, qui sera affectée à la réalisation de projets capitaux.

L'entente ne prévoit pas de hausse globale de salaire, si ce n'est que certains employés bénéficieront d'un ajustement avec la réorganisation des corps de métier.

Voir à long terme

Depuis neuf ans, les employés de l'usine Kénoami ont négocié, de bonne foi, bon nombre d'accommodements afin d'aider l'usine à continuer ses opérations et assurer sa rentabilité. On voulait réunir les conditions favorables à de nouveaux investissements, devenus essentiels. Leur droit de grève a beau être amputé pour les huit prochaines années, les travailleurs de Kénoami refusent tout de même de promettre la paix sociale. Ce qui touche les travailleurs de l'usine Kénoami touche l'ensemble de la population jonquéroise. On a souvent vu, par le passé, des campagnes de mobilisation réunir beaucoup plus de manifestants que l'usine n'emploie de travailleurs.

Le 13 mai 1998 au Days Inn

431^e journée de grève

C'est plein de scabs, c'est plein de flics, et Grand Garçon qui se promène sur «son peron» avec son air baveux...

Henri Jalbert

Être de mauvaise foi, c'est faire une chose qui n'est pas correcte en sachant fort bien que cette chose n'est pas correcte. En grève depuis le 9 mars 1997, les travailleuses et les travailleurs de l'hôtel Days Inn Métro Centre de la rue Guy, à Montréal, se battent depuis plus d'un an justement contre la mauvaise foi, une mauvaise foi évidente. Celle de l'employeur. Celle des scabs. Celle de la police. Celle du ministère du Travail.

Le 13 mai 1998 était leur quatre cent trente et unième journée de grève. Une autre journée de piquetage où les grévistes ont dû faire face au harcèlement mis en place par Grand Garçon Steve de Vito, avec la complicité de scabs et de la police montréalaise.

Tout allait bien quand une quarantaine de grévistes ont commencé le *shift* de 15 à 18 heures. Faisait beau, le monde était de bonne humeur. Un autobus de touristes arrive, des Tchèques qui ne parlent ni français ni anglais, qu'une agence de tourisme sans trop de scrupules a envoyés dans un hôtel où — c'est pourtant connu dans le milieu — il y a une grève légale depuis plus de 14 mois.

Les grévistes déambulent sur le trottoir, s'arrêtant parfois pour changer la routine. L'autobus s'arrête. Les grévistes chantent quelques you-you. Les touristes restent à l'intérieur de l'autobus. Le gars de l'agence sort de l'autobus et va voir Grand Garçon. Grand Garçon sort de l'hôtel avec son beau complet-cravate, jette un coup d'oeil de baveux, rentre dans l'hôtel de papa, appelle la police. Les policiers rappiquent. Ils sont visiblement en maudit d'être dérangés.

Circuler? Mais on circule!

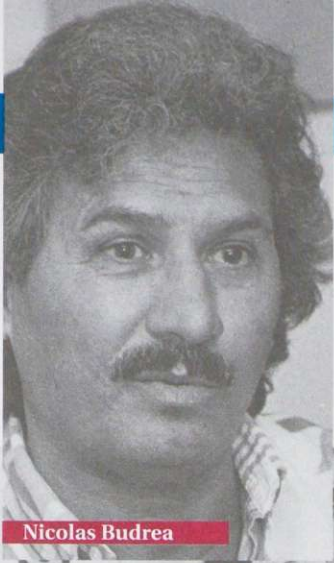
Rapidement, il y a trois

autos de police devant l'hôtel, bloquant en partie la rue Guy. Un policier descend de son véhicule pour dire aux grévistes qu'ils n'ont pas le droit de bloquer le trottoir et qu'ils auront des amendes s'ils refusent de circuler. Le hic, c'est que les grévistes circulent. Difficile de leur donner une amende.

Les policiers font un conciliabule en plein milieu de la rue. Finalement, une seule auto-patrouille reste sur place. Un des policiers confisque les papiers d'identité de Luc Gauthier, le conseiller à la mobilisation de la CSN. L'autre policier, un jeune *beau* au physique-porte-de-grange, engueule les grévistes. Visiblement, on ne lui a pas appris que son rôle d'officier de la paix c'est de protéger le monde et non de les faire marcher au pas.

Heureusement qu'il y a un peu de divertissement visuel. Grand Garçon qui dirige les policiers en faisant les cent pas sur «son peron». Le jeune *beau* qui sort son plus beau sourire pour se faire photographier avec de jeunes filles touristes. Et puis, même si ce n'est pas vraiment drôle, un «ticket» de 135 \$ que Luc reçoit pour *avoir entravé la circulation en flânant sur la voie publique et avoir refusé de circuler lorsque requis par un agent de la paix.*

Au fond ce serait banal, mais il y a un problème: c'est comme



Nicolas Budrea



Fatima Mesnaoui



Marie-André Metellus



Gilles Paquin



Grand Garçon qui se promène sur son perron...

ça quasiment tous les jours. Plus on gratte, plus on retrouve de la mauvaise foi et pas seulement chez l'employeur. Mais au départ, il y a l'employeur.

Papa boss et Grand Garçon gérant

Papa boss se nomme Vittorio de Vito. Il a eu un maître célèbre dont vous avez certainement déjà entendu parler: Raymond Malenfant, l'ex-enfant chéri de la classe d'affaires québécoise. Il a même acheté, avec des associés, le Motel Universel de Montréal. Il *bosse* en chef et son Grand Garçon gère le Days Inn en chefitou. Il gère les scabs, il fait de la co-gestion avec la police de Montréal et, quand il lui reste du temps, il fait le fanfaron sur «son perron».

La force constabulaire

Un des policiers a été clair. Dévisageant quelques grévistes, il a clamé son écoeurement d'être régulièrement dérangé par cette histoire-là. Un autre gueulait à en postillonner pour que les grévistes circulent plus vite. Un des grévistes lui a lancé: «*Vous n'êtes pas ici pour nous protéger. Pourtant, c'est nous les contribuables qui payons votre salaire.*» Le policier a laissé voir qu'il avait envie de le manger. Décidément, on l'avait dérangé durant son heure de repas.

Les «fingers» des voleurs de jobs

Les scabs, maintenant. Un jour, t'as un hôtel et tu le fais fonctionner avec une soixantaine d'employé-es. Le lendemain, t'as toujours un hôtel,

mais les employé-es sont en grève. Qui fait marcher la shop? «*Des gens de ma famille*», se défend Grand Garçon. Menteur. À moins d'avoir une famille pas mal nombreuse, ce qu'il dit, et que tous les membres de cette famille nombreuse soient en chômage ou sur l'aide sociale, ce qui est fort douteux. Alors, c'est qui? Des scabs, des voleurs de jobs qui, à l'occasion, de la fenêtre de certaines chambres, font des «fingers» au grévistes. Tout le monde le sait, sauf probablement le ministre du Travail, Matthias Rioux.

Le ministère du Travail

Plusieurs plaintes sur le travail des scabs ont été déposées au greffe du ministère du Travail. Une seule fois, un enquêteur du ministère du Travail est venu vérifier sur place et Grand Garçon a dû reconnaître qu'il y avait des scabs sur place. Une autre fois, l'enquêteur qui devait venir a oublié de se présenter. Les autres fois, il n'y a pas eu d'enquêteur. Quoi penser? Y aurait-il eu trop de coupures au ministère du Travail? À moins que le ministre ait décidé de ne plus appliquer la loi antiscabs!

Le coeur du conflit

Mais pourquoi sont-ils en grève depuis 14 mois? Pour de meilleurs salaires? Non! Pour améliorer les conditions de travail? Même pas. Ils sont en grève pour pouvoir travailler. Pour travailler? Mais oui.

Grand Garçon veut donner plusieurs services en sous-traitance, entre autres la restauration (deux concessions), la buanderie, le stationnement

et les banquets, et il veut que ces nouvelles «entités» appartiennent à des gestionnaires — qui pourraient être des cadres ou lui-même — et que ces gestionnaires puissent engager chacun six employés avant d'être obligés d'engager un travailleur syndiqué.

Pour faire une histoire courte, Grand Garçon veut se débarrasser du syndicat et il trouve que ça prend du temps. Alors il fait venir les policiers pour harceler les grévistes et les pousser à bout. Et pendant que la police s'active, il se promène avec son air arrogant sur le perron du Days Inn.

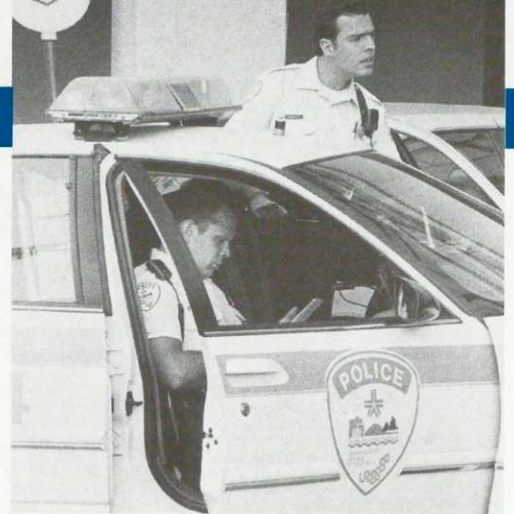
Le droit au travail

«*Tout ce qu'on veut, c'est travailler.*» Cette phrase est portée, claironnée par tous les grévistes. D'une même voix. Ce qui est revendiqué, réclamé, c'est un droit élémentaire, le droit au travail.

Le Days Inn (anciennement le Ramada Inn), ils y travaillent depuis dix, quinze, voire vingt ans, souvent à temps partiel. C'est leur gagne-pain. C'est ce qui leur permet de faire vivre leur famille. Même si le salaire moyen n'est pas très élevé, quelque chose comme 11 \$ l'heure.

Qu'ils s'appellent Marie-André Metellus, Fatima Mesnaoui, Nicolas Budrea ou Gilles Paquin, leur discours, tout comme leur indignation, c'est unanime. C'est marqué au fer rouge.

— *Où est la justice dans tout ça? On dirait que le gouvernement agit seulement en fonction des riches et des gens qui ont du pouvoir.*



...pendant que la police harcèle les grévistes.

— *Mes enfants, ils sont pénalisés. Je suis obligée de leur dire d'attendre.*

— *Quand on essaie de se trouver un petit boulot dans un autre hôtel, ils appellent le boss, qui donne des mauvaises références.*

— *Des travailleurs qui sont mis dehors après dix, quinze ans de bons services, c'est pas juste.*

— *Les scabs. Il y en a qui sont là depuis tellement longtemps que c'est à se demander s'ils ne finiront pas par avoir plus d'ancienneté que nous.*

Sur le chemin du retour

Après être passés faire un tour au local du syndicat, deux coins de rue plus loin, nous déambulions sur le boulevard René-Lévesque. Fatima réfléchissait à haute voix.

— *On passe des années à travailler au même endroit. On donne de bons services à la clientèle. Et qu'est-ce qu'on a en retour? C'est pas de la justice, ça. Le 11 mai, c'était mon anniversaire; ça fait deux ans que je ne fête pas mon anniversaire. C'est pas juste, ça non plus.*

P.S.: Fatima, mercredi je t'envoie des fleurs pour ta fête.



La petite enfance au coeur du Sommet sur la lecture et le livre

Développer l'appétit de la lecture chez les tout jeunes, on en est. Mais encore faut-il en avoir les moyens.

Robert Boucher

«Mettre l'accent sur la petite enfance pour développer le goût de la lecture, c'est nouveau comme mentalité de la part du gouvernement. Il y a cinq ans à peine, on n'aurait pas pensé aux garderies pour ça!» C'est d'abord ça qui a frappé Mireille Bénard, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain, au Sommet sur la lecture et le livre où elle représentait la CSN.

Cette rencontre, tenue à Québec les 22 et 23 avril derniers, avait pour but de recueillir les commentaires et les propositions d'intervenants de tous les milieux sur le Projet de politique de la lecture et du livre présenté dans un document intitulé *Le temps de lire, un art de vivre*. Sur le thème *Petite enfance et éveil à la lecture*, le consensus s'est fait rapidement autour de plusieurs propositions, par exemple, celle d'élargir le mandat de Communication-Jeunesse au réseau des garderies pour faire la promotion de la lecture, la formation, l'animation avec le livre et développer des collections jeunesse appropriées.

«Les livres intéressent les enfants. Il faut développer leur

appétit, leur fournir des livres pertinents, intéressants, ajoute Mireille Bénard. Mais dans les propositions du sommet, on ne donne pas d'indications sur les moyens ni sur les ressources. On parle de soutenir des projets, sans plus.» En somme, de belles paroles mais pas vraiment d'engagements concrets.

Accroître l'accessibilité des bibliothèques

Les heures d'ouverture des bibliothèques posent un problème important pour la population et particulièrement pour les garderies. «À Montréal, par exemple, les bibliothèques sont fermées le matin alors que ce serait le meilleur moment pour y aller avec les enfants, affirme-t-elle. L'après-midi se prête beau-

coup moins à cette activité.»

Les services n'y sont pas organisés non plus pour accueillir un groupe d'enfants. Il n'y a pas de personnel pour faire de l'animation auprès des enfants ou pour répondre à leurs demandes. «Pourtant, il est primordial, selon Mireille Bénard, de développer très tôt chez l'enfant l'habitude d'aller à la bibliothèque. Dans les quartiers défavorisés, c'est particulièrement important. Cela peut avoir aussi un effet d'entraînement sur les parents (et même les grands-parents) en les amenant à fréquenter la bibliothèque avec les enfants.»

De surcroît, plusieurs d'entre elles sont fermées les jours fériés ou durant les fins de semaine au cours de la période

Mireille Bénard, vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain: «*Il est primordial de développer très tôt chez l'enfant l'habitude d'aller à la bibliothèque.*»

estivale, les rendant difficiles d'accès aux personnes qui travaillent. À la Ville de Montréal, cette période s'étend même cette année du 16 mai au 11 septembre. Pour favoriser l'accessibilité, ce n'est certes pas la meilleure méthode.

La gratuité des services de base

La tarification des bibliothèques est aussi au nombre des problèmes soulevés puisqu'au Québec, 52 pour cent d'entre elles imposent un tarif à l'abonnement. Il semble y avoir une volonté gouvernementale de donner à ses programmes «...la flexibilité nécessaire pour inciter les municipalités à offrir la gratuité des services de base des bibliothèques publiques». Mais, encore une fois, ce n'est pas un engagement très concret. Alors, comme les bibliothèques sont du ressort des municipalités, les conseils centraux auraient intérêt à suivre ce dossier de près et à veiller à ce que cette recommandation soit mise en application.

Le manque de personnel

Plusieurs participants au sommet ont dénoncé le manque de personnel spécialisé dans les bibliothèques scolaires. À ce chapitre d'ailleurs, le Québec est nettement sous la moyenne quand on le compare au reste du Canada et aux États-Unis. Les coupures dans le réseau de l'éducation n'ont fait qu'accentuer cet écart. Il apparaît donc nécessaire que le gouvernement s'engage à le combler par l'embauche du personnel spécialisé requis pour s'occuper des livres que le budget annoncé de 39 millions de dollars répartis sur trois ans permettra aux bibliothèques d'acheter.

La mondialisation du syndicalisme pour contrer la mondialisation du capital

Maroussia Kishka

Mondialisation? Rien qu'à l'entendre, le mot écorche les oreilles. Au nom de ce sacré mot, des hommes et des femmes ont perdu leur job. D'autres ont connu une détérioration de leurs conditions de travail parce que, disent les patrons, la main-d'oeuvre ailleurs dans le monde coûte moins cher. Mais pour contrer cette course à la performance sans frontière, la CSN, comme bon nombre d'autres organisations syndicales, développe des liens de solidarité à l'échelle internationale. Bientôt, elle sera affiliée au plus grand regroupement de syndicats du globe, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

A la mi-avril, pendant que les chefs d'État et de gouvernement des trois Amériques débattaient à Santiago d'un accord multilatéral de commerce pour le continent américain, l'Organisation régionale inter-américaine de la CISL acceptait la demande d'affiliation de la CSN. Des syndicats de 28 pays des Amériques représentant quelque 45 millions de travailleurs sur le continent y sont affiliés. «À l'heure de la mondialisation, c'est doublement important de construire un grand réseau syndical pour la défense des droits démocratiques et sociaux», explique **Gérald La-**



rose. Il rappelle que la CSN a déjà été affiliée à une organisation syndicale internationale, de 1946 à 1986, la Confédération mondiale du travail (CMT). L'ancien président de la CSN, Marcel Pepin, en a d'ailleurs été le président pendant plusieurs années.

FNC

Déjà, deux fédérations de la CSN l'ont précédée. Elles sont affiliées à des regroupements de la CISL, qui a une structure semblable à celle de la CSN. Depuis 1988, la Fédération nationale des communications est membre de la Fédération

internationale des journalistes, elle-même affiliée à la CISL. «On peut y apporter notre point de vue et défendre ainsi les intérêts de nos membres à l'échelle internationale», explique la présidente de la FNC, **Chantale Larouche**, qui vient



d'être élue représentante des journalistes du continent nord-américain au comité exécutif de la FIJ. «On s'entend bien avec les Américains sur la défense de nos droits professionnels mais ils ont de la difficulté à comprendre la lutte que nous faisons avec les autres pays pour la préservation des identités culturelles dans le contexte de la globalisation des communications», ajoute-t-elle. C'est justement parce que cette question prend de plus en plus d'importance à la FIJ que les Américains l'ont choisie pour les représenter, lors du congrès de la FIJ, au Brésil, à la mi-mai. Elle pilotera d'ailleurs les travaux d'un comité sur les impacts de la globalisation qui devra soumettre des pistes d'action aux syndicats.

FTPF

Il n'y a pas si longtemps, la FTPF a aussi fait le saut. Depuis 18 mois, elle est membre de la Fédération internationale des

travailleurs de la chimie, de l'énergie et des mines de la CISL. «Tous les grands syndicats du papier y sont affiliés. Ça facilite l'échange et nous donne de l'information de première main», note **Claude Rioux** de la FTPF.

Cette fédération de la CISL mène par exemple de grands sondages pour connaître les conditions de travail dans chaque usine de compagnies transnationales et est à la fine pointe de l'actualité en matière de santé et sécurité au travail. «Avec cela, si un employeur d'une transnationale nous fait du baratin à la table de négociation, on est capable de répondre. La fédération internationale publicise aussi les bons règlements qui se font. Ça peut aussi nous donner des idées», ajoute-t-il. Il précise en outre qu'avec la percée de compagnies québécoises à l'échelle internationale, comme Donohue et Cascades, des syndicats d'autres pays les appellent. «On a reçu dernièrement un appel d'un syndicat scandinave du carton plat. Il voulait savoir comment Cascades paie ici, quelles sont les heures de travail.»

Pendant longtemps, la CISL a été vue comme une excois-

sance de la CIA.

Née aux premiers jours de la guerre froide, en 1949, elle était surtout le porte-étendard du discours américain. Mais dès les années 70, la roue tourne dans l'autre sens. La grande organisation syndicale américaine, l'AFL-CIO, n'arrive plus à y avoir l'influence prépondérante qu'elle y détenait et claque la porte pour n'y revenir qu'une dizaine d'années plus tard avec la fin de la guerre froide. Aujourd'hui, bon nombre de syndicats progressistes y adhèrent, comme la CFDT française, la CGIL italienne, la CUT brésilienne et le COSATU, l'organisation syndicale anti-apartheid d'Afrique du Sud. «C'est l'organisation syndicale la plus représentative des pays développés et en voie de développement et bon nombre de syndicats avec qui nous avons déjà des liens y sont», indique Gérald Larose. Il y a quelques jours, au siège social de la CISL, à Bruxelles, en compagnie du secrétaire général et du trésorier, il mettait la dernière main à la démarche d'affiliation de la CSN. Elle devrait être effective en décembre prochain.

Le chant rauque du Coq d'Anjou



C'est la grève, à la Rôtisserie Coq d'Anjou de la rue Baldwin, à Anjou, depuis le 12 avril. Et au rythme où vont les choses, les 40 employé-es des cuisines, de la livraison et du comptoir de commandes se préparent à un conflit long et difficile.

Dans les jours qui ont suivi le déclenchement de la grève, l'entreprise familiale a congédié 18 livreurs de poulet, croyant éliminer du même coup près de 50 pour cent du personnel syndiqué. «*La sous-traitance à la livraison, c'est non!*», ont affirmé en chœur les grévistes, rencontrés récemment après une manifestation d'appui à leurs camarades de la maison-mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Outremont, en lock-out depuis la mi-janvier.

Les propriétaires du Coq d'Anjou ont préféré investir leur argent dans l'embauche de gorilles pour surveiller les allées et venues des piqueteurs face à la rôtisserie. L'employeur a aussi obtenu une injonction limitant le nombre de piqueteurs à 10 personnes.

La convention collective est échue depuis décembre 1996 et l'employeur veut diminuer d'une journée le nombre de congés fériés et chômés, réduire le régime de vacances (4 semaines après 10 ans plutôt qu'après 8 ans), restreindre le régime d'assurance collective, introduire un système de surveillance électronique et amplifier ses droits de gérance. Dans le cadre d'un contrat d'une durée de trois ans, les employé-es revendiquent des hausses de salaire totalisant quatre pour cent. Le salaire moyen est de 8,25 \$ l'heure. **M.C.**

**La CSN
sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>**

Filature des accidenté-es du travail La CSN devant la CDP

Bien décidée à poursuivre ses démarches en vue de faire interdire la filature des accidenté-es du travail par la CSST et les employeurs, la CSN a demandé à la Commission québécoise des droits de la personne un avis sur cette pratique qui se répand au détriment des accidenté-es du travail. À cette fin, elle a déposé un dossier contenant une douzaine de cas de ces filatures et un recueil de jurisprudence et de textes relatifs à cette question.

Pour la CSN, ces pratiques qui consistent à



La une du numéro 438 de *Nouvelles CSN*, dans lequel la centrale dévoilait les pratiques inacceptables de la CSST.

fouiller dans la vie privée des gens en les faisant filer et filmer à leur insu, parfois même jusqu'à l'in-

térieur de leur domicile, constituent une atteinte à la vie privée qui contrevient aux chartes québécoise et canadienne ainsi qu'au Code civil. «*Les travailleurs accidentés ne représentent pas une menace pour la société. Rien ne justifie qu'on déploie contre eux un arsenal d'enquête hors de toute proportion avec l'objectif visé, qui est de vérifier s'ils n'auraient pas des activités incompatibles avec le mal diagnostiqué*», a déclaré Marc Laviolette, vice-président de la CSN.

L.L.

Secteur scolaire Les négociations doivent demeurer centralisées

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) s'oppose fermement à ce que les commissions scolaires obtiennent, localement, plus de pouvoir dans la négociation de la convention collective du personnel non enseignant comme l'a réclamé, le 10 mai dernier, Diane Drouin dans son dernier discours à titre de présidente de la Fédération des commissions scolaires.

«*Madame Drouin réclame ce pouvoir notamment au chapitre des salaires. Pour nous, il n'est pas question de reculer vingt-cinq ans en arrière alors que les employés gagnaient des sa-*



Ginette Guérin

laires différents d'une commission scolaire à l'autre bien qu'ils effectuaient les mêmes tâches. La négociation provinciale a permis d'établir l'équité entre l'ensemble du personnel des commissions scolaires», d'expliquer Ginette Guérin, présidente de la

FEESP-CSN.

«*Les commissions scolaires peuvent localement résoudre certains problèmes particuliers en utilisant le mécanisme de la négociation d'arrangements locaux prévus dans les conventions collectives. À ce jour, ce mécanisme a été suffisant pour appliquer des solutions locales*», de poursuivre Ginette Guérin.

Rappelons que le secteur scolaire de la FEESP-CSN regroupe actuellement près de 15 000 employés de soutien répartis dans 63 syndicats, soit 42,2 pour cent de l'ensemble du personnel de soutien dans les commissions scolaires. **J.R.**

Les homéopathes en Cour suprême

La CSN, la Fédération des professionnel-les salariés et cadres du Québec et le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec demandent à la Cour suprême du Canada d'autoriser le pourvoi en appel de madame Lucinda Lamontagne, dont l'appel d'une condamnation pour pratique illégale de la médecine a été rejeté par la Cour d'appel du Québec, en mars dernier. Selon les trois organisations, cette question est d'intérêt national, car l'accessibilité

pour les citoyens à des traitements homéopathiques est en jeu, compte tenu des droits que leur confèrent la Charte canadienne et la Charte québécoise, et de l'impossibilité d'exercer ces droits en raison des stipulations de la Loi médicale du Québec et de la réglementation du Collège des médecins.

La demande en autorisation d'appel veut forcer le gouvernement du Québec à faire la preuve que les médecins ont le droit de pratiquer l'ho-

méopathie et qu'ils peuvent le faire sans entrave, pour satisfaire le droit des personnes au traitement de leur choix.

Pour madame Lamontagne, le Code de déontologie du Collège des médecins interdit à ses membres de prescrire un traitement homéopathique pour toute autre fin que l'effet placebo. Les médecins ne reçoivent d'ailleurs aucune formation que ce soit, en cette matière, à la faculté de médecine.

Luc L.

Télévision ethnique Le syndicat poursuit CJNT

Le Syndicat des producteurs autonomes de télévision ethnique du Québec (SPATEQ-CSN) vient de déposer en Cour supérieure une poursuite en dommages et intérêts de 908 850 \$ contre le nouveau canal de télévision ethnique du Québec, CTEQ/CJNT, canal 62-câble 14. Le syndicat a aussi enjoint CTEQ/CJNT d'allouer à 27 producteurs autonomes le temps d'antenne prévu lors de sa création, en août 1995. Contrairement à ses engagements écrits, le canal n'accorde pas de temps d'antenne à des producteurs qui, certains depuis 30 ans, ont fait les belles années de la télévision ethnique, longtemps diffusée par Vidéotron et CF Cable, au canal 24. En les privant de temps d'antenne, le nouveau canal les prive de revenus importants. Présidée par Mme Marie Griffiths, on se souviendra que CTEQ/CJNT a obtenu sa licence de diffusion du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), le 18 août 1995, notam-

ment grâce à l'appui des producteurs autonomes. Ceux-ci et CTEQ/CJNT avaient de façon formelle convenu que les producteurs disposeraient de temps d'antenne qui leur était précédemment alloué selon la grille-horaire soumise avec la requête de licence.

Depuis sa mise en ondes, le 8 septembre dernier, la station manque aussi à ses engagements envers les communautés culturelles. CTEQ/CJNT

ne diffuse des émissions qu'en soirée (16 h à 24 h) alors qu'à l'origine, le canal s'était engagé auprès de tous à maintenir une diffusion journalière (7 h à 1 h).

Les communautés culturelles ont droit à beaucoup moins d'émissions dans leur langue d'origine et on note aussi la domination de la langue anglaise à l'écran. Le CRTC agira-t-il afin que les intérêts des communautés soient respectés?

M.C.

633 \$ bien placés

Un blitz effectué auprès des employé-es et militant-es de l'édifice de la CSN, à Montréal, le 14 mai, a permis de verser 633,84 \$ à la «Campagne pour nos enfants». Sous la houlette du CLSC des Faubourgs, l'opération ouvre les portes des camps de vacances d'été aux enfants pauvres de Montréal, dont ceux du Centre-Sud. 85 000 \$ ont été recueillis: 150 enfants prendront le large. L'Archevêché de Montréal et Radio-Canada, lieu de la collecte, ont collaboré à la campagne.

M.C.



À la lumière du cœur.

Planifiez vos dons

Pour un don ou plus d'informations, composez sans frais 1-888-234-8533 Région de Montréal 514-257-8711



DÉVELOPPEMENT ET PAIX
Programme des dons planifiés
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

Leur mouvement est en recrutement Les avocats en ont gros sur le cœur



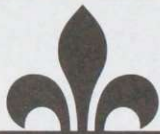
Le premier Conseil national du «Mouvement pour la création d'une association d'avocates et d'avocats indépendante du Barreau» a mis en évidence le besoin d'une véritable association professionnelle pour défendre les intérêts économiques et professionnels des membres de cette profession. Quelque 150 avocat-es ont participé à cette assemblée organisée par la CSN et sa Fédération des professionnel-les salariés et cadres du Québec, le 9 mai, au Palais des congrès de Montréal.

Parmi les griefs des avocats, on relève leur mécontentement sur la façon dont le Barreau a mené la négociation sur les tarifs de l'Aide juridique, les délais interminables pour l'arbitrage des comptes, les procédures d'inspection professionnelle, la dégradation de la rémunération et les conditions faites aux femmes qui exercent la profession.

Le mouvement est en pleine campagne de recrutement. Son objectif est de créer un groupe de pression qui amènera le gouvernement à clarifier le rôle du Barreau du Québec pour que celui-ci s'occupe exclusivement de la défense des intérêts du public et laisse aux associations professionnelles la responsabilité de défendre les intérêts des avocat-es. Les représentant-es du mouvement doivent d'ailleurs rencontrer le ministère de la Justice à ce sujet prochainement.

Luc L.

Faire lire
nouvelles csn,
c'est militer



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Remplacez les mots entre parenthèses:

L'été 1998 sera chaud. Le torchon brûle au Casino de Montréal. Des activités devront sans doute être (cancellées). Le syndicat a opté pour des grèves (rotatives).

Autre foyer d'incendie: Radio-Canada, où les (officiers) syndicaux ont reçu le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Réponse: annulées, tournantes, dirigeants

2. Corrigez les fautes:

Les cas d'harcèlement sexuel et même de viol seraient nombreux dans les Forces armées canadiennes depuis que les femmes ont été intégrées à toutes les activités, selon une enquête menée par le magazine *Maclean's*. Les autorités militaires se sont dit préoccupées, tandis que le Ministre de la défense, Art Eggleton, déclarait que l'armée n'est pas plus pire que les autres milieux de travail. Ce faisant, il insinuait qu'il est normal et courant de travailler dans un atmosphère de promiscuité débridée, où la consommation d'alcool est un mode de vie et les femmes un jeu pour les prédateurs sexuels.

Réponse: de harcèlement, activités, dites, ministre de la Défense, pas pire, faisant, courant, une atmosphère, jeu.

3. Accordez mille et millier, s'il y a lieu.

a) De nombreux fédéralistes avaient parcouru plusieurs (mille) pour manifester leur opposition à l'embauche de David Levine.

b) Pendant ce temps, le premier ministre Bouchard faisait (mille) courbettes aux gens d'affaires américains, histoire de refaire notre image: car les fanatiques, bien sûr, c'est nous...

c) Combien de (millier) seraient-ils dans la rue à crier à l'intolérance si un hôpital de Montréal refusait un excellent candidat pour ses opinions fédéralistes? Cent (mille)? Deux cent (mille)? Je vous le donne en (mille)!

d) Peut-être aussi nombreux qu'en 1995, lorsqu'à trois jours du référendum, ils avaient débarqué chez nous en agitant des dizaines de (mille) petits drapeaux.

Réponse: a) milles. b) mille. c) milliers, mille, mille, mille. d) mille. L'adjectif numéral *mille* est invariable, ainsi que le nom masculin *mille* synonyme de millier. Le nom *mille* est variable lorsqu'il s'agit de la mesure de distance. Le nom *millier*, lui, est variable.

Lucie Laurin

BiENVenue

National Métal Finishing

Quelque 80 travailleuses et travailleurs de National Métal Finishing Canada L.T.D., de Saint-Janvier, se sont donné un syndicat CSN, le 5 mai. Ils usinent des composantes de pièces d'ailes d'avion.

Royal Victoria

Une cinquantaine de secrétaires administratives et de direction, ainsi que des techniciennes en administration de l'Hôpital Royal-Victoria, à Montréal, ont joint le syndicat des employé-es généraux de ce centre hospitalier, affilié à la CSN depuis plusieurs années.

Garderie Graffiti

Les 25 salarié-es de la garderie Graffiti ont rallié le Syndicat des travailleuses et travailleurs en garderie de Montréal, le 4 mai. Ce groupe est le 51^e à s'affilier au syndicat FSSS-CSN, qui compte 800 membres.

RIO

La CSN a déposé, le premier mai, deux requêtes en accréditation dans le but de devenir le porte-parole de 70 employé-es de la Régie des installations Olympiques (RIO): ceux du stationnement et ceux du funiculaire.

Régies régionales

Toujours le premier mai, plusieurs requêtes en accréditation ont été adressées au ministère du Travail en vue de représenter les professionnel-les et employé-es de bureau de régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, dont deux requêtes pour négocier les conditions de travail de

200 salarié-es des régies de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches.

Maison L'Intégrale

Présentation d'une requête en accréditation également, le premier mai, dans le but de représenter une quarantaine d'intervenants sociaux à l'emploi de la Maison L'Intégrale, à Rivière-des-Prairies.

La Très-Sainte-Trinité

À Saint-Bruno, sur la Rive-Sud de Montréal, six employées et techniciennes de bureau du Séminaire de la Très-Sainte-Trinité ont joint le syndicat FNEEQ-CSN. Celui-ci regroupe déjà une trentaine d'enseignantes et enseignants. L'établissement appartient aux Pères Trinitaires.

Réalités canadiennes

Dans la Vieille Capitale, on a aussi contacté, dans la dernière semaine du mois d'avril, le ministère du Travail pour l'informer de la volonté de 54 employé-es de la maison de sondage Réalités canadiennes, située sur la rue des Chênes, de faire partie d'un syndicat CSN. La CSN et la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) représentent aussi les employés de Montréal Recherche, CROP et Réalités Canadiennes (Montréal).

Robert-Giffard

Toujours à Québec, les cinq employé-es du Comité des usagers du Centre hospitalier Robert-Giffard ont adhéré au syndicat FSSS-CSN de cet établissement.

Sainte-Thècle

À Sainte-Thècle, en Mau-

ricie, les 16 employé-es de la caisse populaire ont fondé un syndicat CSN. La requête a été déposée au ministère du Travail le 11 mai.

Secteur ambulancier

Des techniciens ambulanciers d'Amos, Drummondville, Joliette, Lebel-sur-Quévillon et Rawdon ont aussi manifesté leur volonté de faire partie d'un syndicat CSN.

Musée des beaux-arts

Dans une décision rendue le 4 mai, un commissaire du Travail accrédite le Syndicat des salariées et salariés du Musée des beaux-arts de Montréal (FNC-CSN). C'est la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) qui négociera le prochain contrat de travail de quelque 180 employé-es. Auparavant, ceux-ci étaient représentés par la CSD.

Séchoirs Outaouais

Accrédité également, le syndicat CSN des 40 travailleurs des Séchoirs Outaouais, à Montebello.

Chaussures Rock Forest

Le syndicat CSN des 150 employé-es de Chaussures Rock Forest, dans les Cantons de l'Est, a lui aussi reçu son certificat d'accréditation. M.C.



Infirmières auxiliaires Elles étaient 4000



Pour une deuxième fois en neuf mois, les infirmières et infirmiers auxiliaires sont descendus dans les rues de Montréal, le 23 mai, déterminés à rester présents dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ils étaient 4000 à demander au premier ministre Lucien Bouchard qu'il voie à ce que les engagements de son ministre de la santé, Jean Rochon, soient respectés. Dans une directive qu'il avait adressée l'automne dernier aux régies régionales, celui-ci les avait pressées de veiller à ce que les établissements recourent aux services des infirmières auxiliaires. Or, dans la pratique, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Prenant la parole devant les manifestants, le président de la CSN, Gérald Larose, a à nouveau désapprouvé la décision des ministres Rochon et Marois d'orienter les futures infirmières et infirmiers auxiliaires uniquement vers les soins de longue durée. «L'avenir de cette profession, a-t-il dit, s'inscrit dans les soins de courte et de longue durée et dans les CLSC. Le gouvernement doit savoir que nous serons là, dans la rue ou autrement, tant que cette question n'aura pas été réglée.»

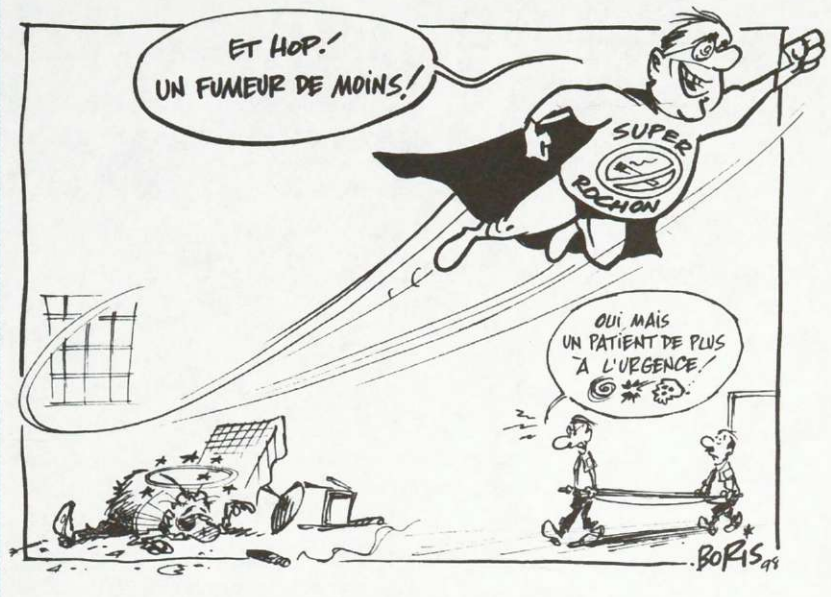
T.J.

Plaisir et fierté

C'est avec le Québec en tête et le cœur en fête que les Québécoises et les Québécois sont conviés à célébrer la Fête nationale, le 24 juin. Le lancement a été fait le 19 mai à Montréal par la présidente du Mouvement national des Québécois (MNQ), Monique Vézina.



Cette année encore, tous les efforts sont déployés pour faire de la Fête nationale un très grand succès. Le plaisir et la fierté se retrouveront sur plus de 700 sites de fête répartis à travers le Québec. Le coup d'envoi sera donné sur les Plaines d'Abraham, le 23 juin. Bien sûr, il y aura, à Montréal, le traditionnel défilé du 24 juin qui cette année a été entièrement renouvelé. Puis, une marche aux allures festives suivra le défilé et un grand spectacle au parc Maisonneuve à Montréal clôturera cette journée.



La course au trésor

Où se cache le trésor du Casino de Montréal? À la Bourse? À Loto-Québec? Ailleurs?

Les employé-es du Casino en ont eu le cœur net. Et histoire de bien faire comprendre à leur employeur que «La richesse, ça se partage!», ils sont montés à bord de 400 automobiles, le 18 mai, pour participer à une vaste course au trésor qui les a conduits sur les lieux même de la fortune: le Casino!

Dans le cadre d'une convention collective d'une durée de trois ans, les 1800 employé-es de la restauration, de la sécurité et de l'unité générale (caissiers, entretien, jetons, etc.) sont détermi-



nés à obtenir, entre autres, des augmentations de salaire significatives, l'amélioration des conditions de santé-sécurité, la reconnaissance des pourboires comme faisant partie du salaire réel pour le calcul des avantages sociaux, la protection des emplois menacés par les changements technologiques et la sous-traitance, etc. Ils se sont prononcés en fa-

veur des grèves tournantes à compter du premier juin.

On se souviendra qu'en août 1995, les employé-es du Casino sont retournés au travail après sept semaines de grève. L'employeur avait obtenu de Québec la nomination d'un arbitre avec le pouvoir d'imposer un retour au travail et une première convention. M.C.

Abitibi-Témiscamingue-Ungava Un congrès à plusieurs thèmes

Le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava tenait son 16^e Congrès, à Val d'Or, du 20 au 23 mai. Un des principaux enjeux de ce congrès était un débat en profondeur sur la pertinence du conseil central en tenant compte de l'expérience vécue des dix dernières années, de la grandeur du territoire et des

ressources financières disponibles.

Le développement régional, l'économie sociale, la gestion de l'eau, l'article 45 du Code du travail et l'exode des jeunes de la région étaient au nombre des thèmes abordés. On indiquait aussi une grande détermination à susciter une participation plus marquée des syndicats du secteur privé à la vie syn-

dicale régionale.

Le conseil central entend développer la solidarité avec les groupes populaires de la région et les autres organisations syndicales. L'organisme a aussi obtenu un siège à la régie régionale de la santé et des services sociaux et entend occuper davantage de place dans les lieux décisionnels régionaux.

R.B.

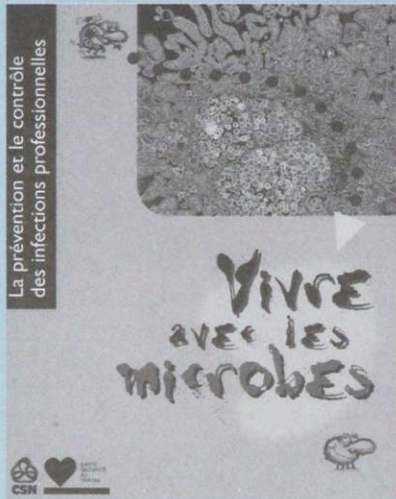
Les best-sellers CSN

Vivre avec les microbes

La prévention et le contrôle des infections professionnelles

15 \$ + 5,50 \$ frais d'envoi
Aussi disponible en cédérom: 15 \$ + 3,50 frais d'envoi

Un guide pour bien comprendre les mécanismes de l'infection, identifier les dangers, évaluer les mesures de prévention, revendiquer les correctifs appropriés, ou encore pour faire reconnaître une infection comme maladie professionnelle.



La violence en milieu de travail: tolérance zéro

5 \$ + 2,25 \$ frais d'envoi

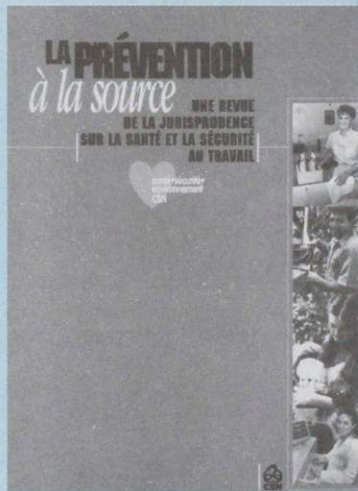
La violence en milieu de travail prend diverses formes: physique, psychologique, sexuelle, et finalement financière. *La violence en milieu de travail: tolérance zéro* est un outil de sensibilisation et d'intervention qui apporte un éclairage sur les causes, les manifestations et les effets de la violence en milieu de travail.

La prévention à la source

Une revue de la jurisprudence sur la santé et la sécurité au travail

50 \$ + 5,50 \$ frais d'envoi

Ce document passe en revue l'application et l'interprétation de la législation québécoise relative à l'élimination des dangers dans les milieux de travail. Il collige un ensemble de décisions susceptibles d'apporter un éclairage sur la dimension juridique de la santé et de la sécurité au travail.



Trousse d'information et d'intervention

Sida en milieu de travail

5 \$ + 2,75 \$ frais d'envoi

Cette trousse s'adresse aux travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et au personnel pouvant être exposé accidentellement à des liquides biologiques: préposés à l'entretien ménager, à l'entretien des parcs, à la buanderie, etc. Elle propose notamment des clauses de convention collective à négocier.

Faire parvenir à :

Librairie - Service de la documentation CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
H2K 4M5

On peut aussi commander par Internet:
<http://www.total.net/~docucsn>

Tél: (514)598-2151

Bon de commande	Nom: _____																									
	Adresse: _____																									
	Code postal: _____																									
	No de tél.: _____																									
	No de syndicat: _____																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Titre</th> <th>Quantité</th> <th>Prix unitaire</th> <th>Frais d'envoi</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> </tbody> </table>	Titre	Quantité	Prix unitaire	Frais d'envoi	Total	_____	_____	x	+	=	_____	_____	x	+	=	_____	_____	x	+	=	_____	_____	x	+	=
Titre	Quantité	Prix unitaire	Frais d'envoi	Total																						
_____	_____	x	+	=																						
_____	_____	x	+	=																						
_____	_____	x	+	=																						
_____	_____	x	+	=																						
Signature: _____	Fax: (514)598-2029 Courriel: docucsn@total.net																									